

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens:

[NBB.Stat](#)

[Information générale](#)

## Résultats de l'enquête du printemps 2024 sur les investissements

- **Les entreprises font état de perspectives d'investissement particulièrement ternes en 2024, bien en-deçà de l'année précédente. Ce constat vaut tant dans l'industrie que dans les services aux entreprises.**
- **Ce tassement concerne aussi bien les actifs matériels que les actifs immatériels.**

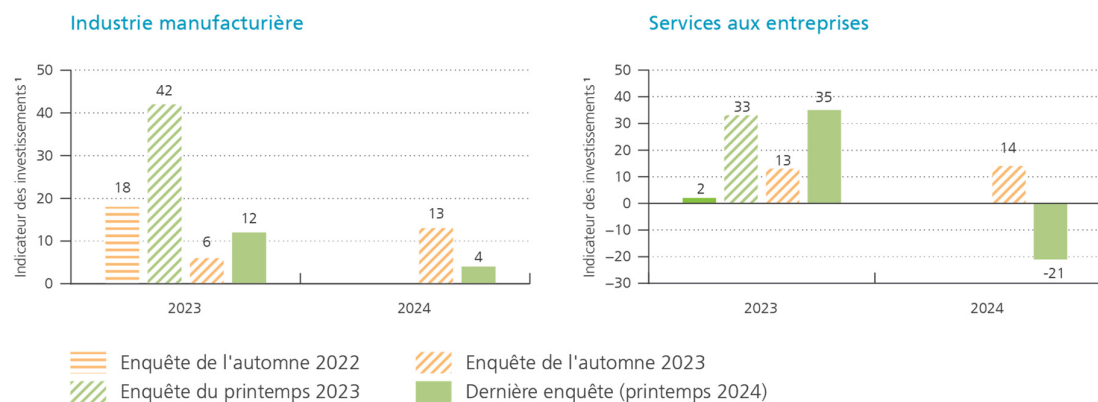
### INDICATEUR DES INVESTISSEMENTS

La Banque nationale conduit une enquête sur les investissements deux fois par an, au printemps et à l'automne. Celle du printemps, menée du début de mars à la mi-avril, interroge les dirigeants d'entreprise sur l'orientation de leurs investissements durant l'année précédente (augmentation, stabilité, diminution) et sur leurs intentions en la matière pour l'année en cours. Un indicateur synthétique est construit en calculant un solde net des réponses positives (augmentations) et des réponses négatives (diminutions), pondérées par la taille de chaque entreprise mesurée en termes d'emploi. L'indicateur, exprimé en points, ne doit donc pas être interprété comme un pourcentage de variation du volume des investissements pour l'année considérée.

Dans l'**industrie manufacturière**, l'indicateur des investissements s'établit à 12 points pour l'année 2023 et s'inscrit donc en hausse par rapport à l'indicateur établi lorsque l'enquête a été menée à l'automne dernier (6 points alors).

S'agissant des perspectives pour 2024, l'indicateur pointe à seulement 4 points, témoignant d'un recul des intentions d'investir de la part des dirigeants d'entreprise de l'industrie.

### INDICATEUR DES INVESTISSEMENTS<sup>1</sup>



<sup>1</sup> L'indicateur synthétique des investissements correspond à la différence entre le pourcentage de firmes ayant rapporté une hausse de leurs investissements et le pourcentage de celles ayant déclaré une diminution. Les résultats sont inférés en tenant compte de la taille respective des entreprises ayant participé à l'enquête et de l'importance relative de leur branche d'activité dans l'économie.

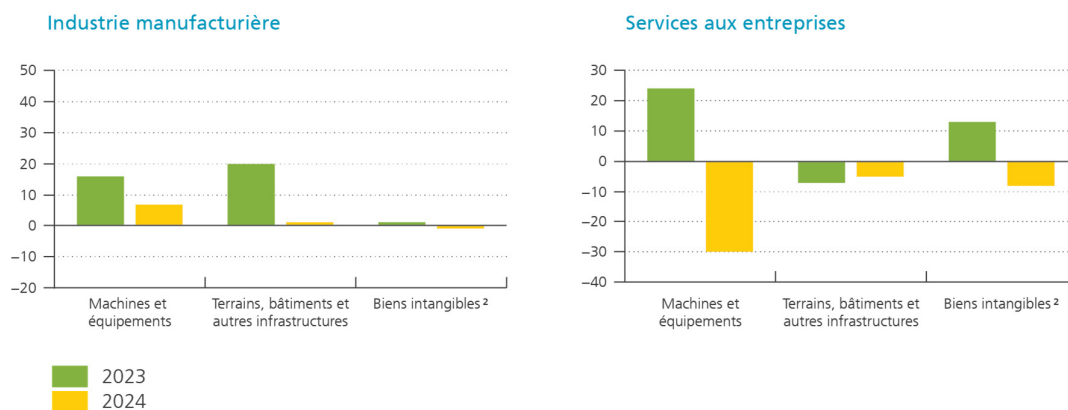
Source : BNB.

Dans le secteur des **services aux entreprises**, l'indicateur pour 2023 atteint finalement 35 points, ce qui représente une nette révision à la hausse par rapport aux résultats de l'enquête semestrielle d'il y a six mois (13 points alors). En revanche, pour 2024, l'indicateur est particulièrement négatif, à – 21 points : les intentions d'investir ont été fortement révisées à la baisse depuis l'automne dernier.

## INDICATEUR PAR TYPE DE BIENS D'INVESTISSEMENT

L'enquête du printemps demande aux entrepreneurs d'indiquer l'évolution de leurs investissements tant totaux que par type de biens d'investissement, ce qui permet de calculer un indicateur spécifique pour chaque type de biens. Les indicateurs spécifiques sont construits de la même manière que l'indicateur global, en calculant pour chaque catégorie le solde net des réponses positives (augmentations) et des réponses négatives (diminutions), pondérées par la taille de chaque entreprise<sup>1</sup>.

### INDICATEUR PAR TYPE DE BIENS D'INVESTISSEMENT<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Pour chaque type de biens, l'indicateur correspond à la différence entre le pourcentage de firmes ayant rapporté une hausse de leurs investissements en la matière et le pourcentage de celles ayant déclaré une diminution. Les résultats sont inférés en tenant compte de la taille respective des entreprises ayant participé à l'enquête et de l'importance relative de leur branche d'activité dans l'économie.

<sup>2</sup> Il s'agit des dépenses en matière de R&D, de software, de data, de propriété intellectuelle ou encore de formation professionnelle.

Source : BNB.

Dans l'**industrie manufacturière**, la dynamique des investissements en 2023 a surtout été portée par les investissements en terrains, bâtiments et autres infrastructures, dont l'indicateur se chiffre à 20 points. Les entreprises ont aussi investi en machines et équipements (indicateur à 16 points). En revanche, les investissements en biens intangibles – entre autres, les dépenses de R&D – ont été très peu dynamiques. Les intentions d'investir à ce niveau ne progressent pas en 2024. Les intentions d'investir concernent principalement les machines et équipements.

Dans les **services aux entreprises**, les investissements en biens intangibles ont finalement pris une certaine place dans les investissements de 2023, ce qui ne serait plus le cas en 2024 puisque l'indicateur est négatif. Les deux autres catégories de biens affichent aussi un indicateur négatif en 2024, particulièrement en ce qui concerne les machines et équipements qui avaient pourtant le plus fait l'objet d'investissements en 2023.

<sup>1</sup> Il se peut que des entreprises mentionnent l'évolution du total de leurs investissements, sans détailler l'évolution par type de biens. Leurs réponses, même incomplètes, sont prises en compte dans le calcul des résultats agrégés. Ceci peut toutefois conduire à des incohérences apparentes entre l'indicateur global et l'indicateur calculé par type de biens. L'intérêt ici est de souligner des tendances.

### L'enquête semestrielle sur les investissements<sup>1</sup>

La Banque nationale de Belgique organise deux fois par an (au printemps et en automne) une enquête sur les investissements. L'enquête précédemment menée exclusivement dans l'industrie manufacturière a été remaniée à partir de l'automne de 2021. Elle a été étendue afin de couvrir également le secteur des services aux entreprises.

Auparavant, l'enquête portait sur des données quantitatives : les entreprises étaient alors interrogées sur les montants de leurs investissements, ce qui permettait d'en déduire des pourcentages de variation d'une année à l'autre. La nouvelle enquête est devenue strictement **qualitative**, à l'image de l'ensemble des enquêtes de conjoncture réalisées auprès des chefs d'entreprise. Ceux-ci sont maintenant interrogés sur le **sens de l'évolution** de leurs investissements (augmentation, stabilité ou baisse), sans devoir quantifier les montants concernés ni l'ampleur des évolutions. L'enquête couvre les investissements tant matériels qu'immatériels.

Au printemps, l'enquête porte sur l'année en cours et l'année précédente, tandis qu'en automne, elle concerne l'année en cours et l'année suivante. Une même année fait donc l'objet de quatre sondages semestriels successifs, dont les résultats évoluent au fil du temps en fonction du degré de certitude des décisions d'investissement, lesquelles peuvent aussi être adaptées à la conjoncture économique.

En outre, au printemps et à l'automne, le contenu de l'enquête est enrichi de deux volets distincts :

- au printemps, les entreprises sont invitées à indiquer le sens de l'évolution de leurs investissements par type de « biens » (machines et équipements, terrains et bâtiments et autres infrastructures, biens intangibles comme les dépenses en R&D) ;
- à l'automne, les entreprises doivent indiquer quel(s) type(s) d'investissements elles ont consenti(s) ou comptent consentir, en fonction de leur finalité économique (remplacement d'installations ou d'équipements vétustes, extension de la capacité de production, rationalisation de la production, autres objectifs), et identifier le(s) facteur(s) stimulant leurs investissements (demande, conditions financières, facteurs techniques, autres facteurs).

Les résultats de l'enquête font l'objet d'un traitement statistique basé sur un double schéma de pondération en vue de refléter au mieux la réalité agrégée de l'économie belge. D'une part, les réponses individuelles sont pondérées par l'importance relative de chaque entreprise en termes d'emploi. D'autre part, lors de l'agrégation des réponses, il est tenu compte de l'importance relative des branches d'activité dans l'économie belge. Cette pondération repose sur les déclarations d'investissements à la TVA ; elle est calculée au niveau des codes NACE à trois positions pour l'industrie et à deux positions pour le secteur des services aux entreprises.

<sup>1</sup> Cette enquête fait partie d'un programme harmonisé au niveau européen, sous la coordination de la DG ECFIN.